

MAIRIE DE MANOU

2, rue Louise Koppe
28240 – MANOU

Téléphone : 02 37 81 85 13 – Télécopie : 02 37 81 88 27

E.mail : mairie.manou@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué le vingt-et-un juin deux mil dix-huit, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques FLAUNET, Maire.

Etaient présents : M. FLAUNET, M. ROINEAU, Mme COUTEL, Mme BLANCHET, M. SAULNIER, Mme VILLETTE, Mme MALBET, Mme ROGER

Absents excusés :

Absents : M. ROULLEAU, M. SANTARROMANA, M. LEGER, M. MOUSSIKIAN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Mme BLANCHET a été désignée comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 31 mai 2018 a été approuvé à la majorité des membres présents.

TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Il est proposé, par la Commission Travaux, les devis (HT) pour le renforcement du réseau d'eau potable.

CHARLES TRAVAUX	pour un montant de 18 407.14 €
BRUNO DASSE	pour un montant de 19 088.80 €
PESNAUX FRERES	pour un montant de 19 071.00 €
SUEZ EAU France	pour un montant de 18 477.68 €

La mise en concurrence ayant été effectuée,

Le devis de l'entreprise CHARLES TRAVAUX est retenu pour un montant de 18 407.14 € HT, le devis étant avéré être le mieux disant,

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le devis proposé et autorise le Maire à signer le devis.

SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS

Après examen des demandes de subventions d'associations reçues en Mairie, le conseil municipal prend les décisions suivantes :

	2018
Collège Jean Monnet La Loupe (voyage scolaire en Angleterre et Allemagne/Autriche)	50 € / enfant

Si réception en Mairie de nouvelles demandes écrites de subvention, elles seront alors étudiées lors des prochaines séances du Conseil.

SERVICE DES EAUX : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

En application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel pour l'exercice 2017 sur le prix et la qualité du service public relatif au service de distribution de l'eau potable, présenté par Suez Eaux France SAS, est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Toutefois, à l'unanimité il a été décidé de reporter le vote d'approbation du rapport annuel du délégataire de SUEZ pour l'année 2017 au prochain conseil municipal afin de mieux étudier ce rapport.

QUESTIONS DIVERSES

Mme COUTEL informe le conseil municipal qu'une réunion d'information sur la démarche zéro phyto est organisée par la société ECOLOGIC le Lundi 2 juillet 2018 de 18h30 à 20h00 à la Salle Polyvalente de Manou. Cette réunion a pour objectif de mieux comprendre les tenants et aboutissants de la démarche engagée au niveau communal et national.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 55.